



REGLEMENT DU 4^{ème} FOUS DU NOCTURNE PITHIVIERS 22 MAI 2020

1. Le tournoi est autorisé sous le n°1900522.
2. Le tournoi se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.
3. Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
4. Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD autorisés en compétition seniors classés de R4 à NC
5. Les tableaux proposés sont : double homme et double dame.
6. Le tournoi sera réalisé sous forme de TOP.
7. Le logiciel utilisé sera : BADPLUS et le tournoi sera placé sous l'autorité du Juge-Arbitre Bruno FOUASSIER. Ce dernier prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel.
8. La date de limite d'inscription est fixée au **11 Mai 2020**, date de réception par courrier. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Chèque libellé à l'ordre de ABP et adressé à :

Marine VICTOR-PREVOT
1 ROUTE DE LA CHAPELLE
45530 SEICHEBRIERES
9. Tout joueur doit pouvoir présenter sa licence le jour du tournoi. Tout non licencié à la date de la compétition se verra exclu du tableau et sera remplacé par un joueur désigné de la liste supplémentaire.
10. Les joueurs peuvent s'inscrire en double avec X (sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire).
11. L'inscription d'une paire est considérée comme complète lorsque les deux partenaires ont envoyés leur inscription. La date de prise en compte de l'inscription sera celle de la deuxième réception.
12. Le montant des droits d'engagement est fixé à 16 €.
13. Des ajustements sur les TOP pourront être réalisés par les organisateurs selon le nombre d'inscrits.
14. Dans un même TOP, le joueur ayant la côte la plus forte ne doit pas excéder 16 fois la côte du joueur ayant la plus basse côte du tableau.
15. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

16. Le remboursement des frais d'inscription des joueurs W.O se fera dans les conditions suivantes:
 - avant tirage au sort si le comité d'organisation est prévenu
 - après tirage au sort, le remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.
17. La date du tirage au sort est fixée au **14 Mai 2020** et la cote retenue sera celle au **30 Avril 2020**.
18. Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
19. Les horaires indiqués sont impératifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5mn après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 min d'avance sur l'horaire annoncé.
20. Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants, en cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
21. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match sauf cas médical.
22. Les volants en plume seront obligatoires pour les classés. Les volants de matchs sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige les volants retenus sont :
 - Plastiques : YONEX MAVIS 500
 - Plumes : RSL Tournay No.3Ces volants seront disponibles à la vente dans la salle pendant la durée du tournoi.
23. Les joueurs auront droit à 3 min de préparation (tests de volants inclus), à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci. Tout joueur non présent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
24. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
25. Le temps de repos entre deux matchs pour un même joueur est de 20 minutes minimum.
26. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur le terrain.
27. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.
28. Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
29. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Marine VICTOR-PREVOT marinevp.bad@gmail.com